Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 022-242200715-20260924-159_2026-DE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU KREIZ BREIZH

Nombre de membres : 40	
Nombre de votants	
Présents	**Procuration**
29	6

Date de la convocation
17 septembre 2026

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 2 Octobre 2026

et publication le 2 Octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le 24 Septembre à 18h,
Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni à la Salle Lein Roc'h de Kergrist-Moëlou, en séance publique, sous la Présidence de Madame Sandra Le Nouvel.

PRESENTS : Sandra Le Nouvel – Pascal Le Gall – Christel. Guillerm – Alexandre Petit – Philippe Le Joncour – Geneviève Pinto – Raymond Barré – Rollande Le Borgne – Valérie Glou – Georges Galardon - Fabrice Even – Marie-Hélène Bernard – Bernard Trubuilt – Gilles Le Gall – Catherine Boudiaf – Valérie Le Bonniec – Magalie Corgniec – Pierre-Yves Daniel – Clément Sauzay – Guillaume Robic – Jacques Troël – Guy Bouchez – Véronique Loriot Le Guillou – Hélène Latimier – Jérôme Lejart – Jean-Pierre Mougeot – Annie Lucas – Damien Loseille – Evelyne Minier

Monsieur Raoul Riou excusé donne Pouvoir à Madame Sandra Le Nouvel
Madame Hermine Le Garlantezec excusée donne Pouvoir à Mme Véronique Loriot-Le Guillou
Monsieur Pascal Olivier excusé donne Pouvoir à Madame Magalie Corgniec
Madame Julie Cloarec excusée donne Pouvoir à Monsieur Guillaume Robic
Madame Eléonore Kogler excusée donne Pouvoir à Monsieur Bernard Trubuilt
Monsieur Michel Ollivier excusé donne Pouvoir à Monsieur Jacques Troël
Mesdames Antonia Sérandour, Stéphanie Dousselin et Stéphanie Verger et Messieurs Christophe de Quélen et Jérémy Quéméner sont absents sans donner de Pouvoir

Secrétaire de séance : Monsieur Jérémy Quéméner

Délibération 159.2026 Attribution de subventions aux associations dans le cadre des différents dispositifs liés à la vie culturelle et associative au titre de l'année 2026

La Présidente rappelle que la Communauté de communes du Kreiz Breizh accompagne les acteurs culturels et associatifs sur son territoire, dans le cadre de plusieurs dispositifs :

- Convention d'objectifs
- Soutien financier aux événements selon le cadre d'intervention ci-après, plafonné à 5 500 € à partir de 2 évènements soutenus par année civile :

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 022-242200715-20260924-159_2026-DE

Nombre de jours / Nombre de visiteur·ses	1 jour	2 à 4 jours	5 jours et plus
moins de 500 spectateur·rices attendu·es	500 €	1 000 €	1500 €
de 500 à 2000 spectateur·rices attendu·es	1 000 €	1 500 €	2 000 €
de 2000 à 5000 spectateur·rices attendu·es	2 000 €	2 500 €	3 000 €
plus de 5000 spectateur·rices attendu·es	3 000 €	3 500 €	4 000 €

- Soutien financier aux acteurs dispensant des enseignements artistiques musique, danse et/ou théâtre aux jeunes de moins de 26 ans domiciliés sur le territoire de la CCKB. Ce cadre permet notamment d'aider des structures associatives qui assurent l'enseignement de disciplines non prises en charge par l'EMDTKB (danses traditionnelles, pratique du bagad…) ou qui permettent à des jeunes résidant sur des communes limitrophes d'autres intercommunalités de suivre un enseignement plus en proximité avec leur lieu d'habitation.
- Soutien aux acteurs et projets culturels dans le cadre du Pacte de Développement Culturel de Territoire mis en place pour la période 2022 à 2025 avec l'État, la Région Bretagne et le Département des Côtes d'Armor.
- Soutien de nouvelles initiatives, de projets et d'acteurs culturels et associatifs émergents (aide à hauteur de 20% du budget dans la limite d'un plafond de 500 €).

À partir de ces cadres d'accompagnement et après un avis favorable de la commission Vie associative, évènementielle, artistique et culturelle, la Présidente propose d'allouer les subventions suivantes :

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 022-242200715-20260924-159_2026-DE

Identité de l'association	Objet de la subvention	Montant
Association de Gestion du Pôle d'Animation et de Mémoire de l'Étang Neuf (AGPAMEN)	Application de la convention pluriannuelle d'objectifs 2025-27	**33 000 €**
Compagnons de l'Abbaye de Bon Repos	Application de la convention pluriannuelle d'objectifs 2025-27	**29 000 €**
Musée de l'école de Bothoa – Musée Rural de l'Éducation dans les Côtes d'Armor	Application de la convention pluriannuelle d'objectifs 2025-27	**35 700 €**
École de Musique, Danse et Théâtre du Kreiz Breizh (EMDTKB)	Application de la convention pluriannuelle d'objectifs 2025-27	**440 000 € :** Et versement du solde de la subvention de 240 000 € en deux échéances
Les Surfeurs du Kreiz Breizh	Application de la convention pluriannuelle d'objectifs 2025 - 27	**4 000 €**
Tamm Kreiz	Application de la convention de partenariat culturel 2024-26	**400 €**
Lieux Mouvants	Soutien aux évènements culturels et mise à disposition du site de St Antoine	**11 000 €**
KLASIK	Soutien aux manifestations culturelles	**5 500 €**
Les Binettes	Soutien aux manifestations culturelles	**1 500 €**
La Fourmi-e	Soutien aux manifestations culturelles	**5 500 €**
Le Chaudron des Arts	Soutien aux manifestations culturelles	**5 500 €**
Mignoned Sant Roch	Soutien aux manifestations culturelles	**2 000 €**

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 022-242200715-20260924-159_2026-DE

Raok	Soutien aux manifestations culturelles – programme annuel	**2 000 €**
Sous les chênes de Corot	Soutien aux manifestations culturelles	**600 €**
Théâtre(s) en Bretagne / C'hoarzhadegoù e Breizh	Soutien aux manifestations culturelles	**1 500 €**
Muut Production	Soutien aux manifestations culturelles	**4 000 €**
Les Eonté.es	Soutien aux manifestations culturelles	**500 €**
Racines d'Argoat	Soutien aux manifestations culturelles	**4 000 €**
Cercle Celtique de Rostrenen	Soutien à l'enseignement artistique et aux manifestations	**4 000 €**
Les Blés d'Or	Soutien à l'enseignement artistique et aux manifestations	**4 000 €**
Guit ar Men	Soutien à l'enseignement artistiques et aux manifestations	**1 500 €**
Mignoned ar Vro	Soutien à l'enseignement artistique et aux manifestations	**2 000 €**
4 Ter	Application du dispositif de soutien aux initiatives culturelles	**500 € maximum** Sous réserve de l'instruction du bilan budgétaire
Antidotes	Application du dispositif de soutien aux initiatives culturelles	**500 € maximum** Sous réserve de l'instruction du bilan budgétaire
Comité des fêtes de Saint Lubin	Application du dispositif de soutien aux initiatives culturelles	**500 € maximum** Sous réserve de l'instruction du bilan budgétaire
Les Amis de la Chapelle de l'Isle	Application du dispositif de soutien aux initiatives culturelles	**500 € maximum** Sous réserve de l'instruction du bilan budgétaire
Rroms d'ici et d'ailleurs	Application du dispositif de soutien aux initiatives culturelles	**500 € maximum** Sous réserve de l'instruction du bilan budgétaire

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 022-242200715-20260924-159_2026-DE

2026-159

Sciences, technologies, culture en Centre Bretagne	Application du dispositif de soutien aux initiatives culturelles	**500 € maximum** Sous réserve de l'instruction du bilan budgétaire
Redadeg, porté par RAOK	Soutien aux manifestations culturelles	**2 000 €**
Mairie de Rostrenen	Co-financement de l'emploi association de La Fiselerie	**4 000 €**

La Présidente indique que l'ensemble de ces soutiens implique pour les associations concernées un engagement à saisir tous les événements culturels organisés sur le territoire sur l'agenda mutualisé « Le cri du Kreiz Breizh » https://cckreizbreizh.cridelormeau.com/ ainsi qu'à faire apparaître ce lien sur leur site Internet et sur l'ensemble des supports de communication.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire, décide à l'unanimité,

D'attribuer les subventions suivantes aux associations ci-après énumérées :

- Association de Gestion du Pôle d'Animation et de Mémoire de l'Étang Neuf (AGPAMEN)	33 000 €
- Compagnons de l'Abbaye de Bon Repos	29 000 €
- Musée de l'école de Bothoa – Musée Rural de l'Éducation dans les Côtes d'Armor	35 700 €
- École de Musique, Danse et Théâtre du Kreiz Breizh (EMDTKB)	440 000 €
- Les Surfeurs du Kreiz Breizh	4 000 €
- Tamm Kreiz	400 €
- Lieux Mouvants	11 000 €
- Klasik	5 500 €
- Les Binettes	1 500 €
- La Fourmi-e	5 500 €
- Le Chaudron des Arts	5 500 €
- Mignoned Sant Roch	2 000 €
- Raok	2 000 €
- Sous les chênes de Corot	600 €
- Théâtre en Bretagne / C'hoarzhadegoù e Breizh	1 500 €
- Muut Production	4 000 €
- Les Eonté.es	500 €

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 022-242200715-20260924-159_2026-DE

- Racines d'Argoat	4 000 €
- Cercle Celtique de Rostrenen	4 000 €
- Les Blés d'Or	4 000 €
- Guit Ar Men	1 500 €
- Mignoned Ar Vro	2 000 €
- 4 Ter	500 €
- Antidotes	500 €
- Comité des fêtes de Saint Lubin	500 €
- Les Amis de la Chapelle de l'Isle	500 €
- Rroms d'ici et d'ailleurs	500 €
- Sciences, technologies, culture en Centre Bretagne	500 €
- Redadeg, porté par RAOK	2 000 €
- Mairie de Rostrenen	4 000 €

Monsieur Jérémy Quéméner

Secrétaire de séance

Madame Sandra Le Nouvel

Présidente de la CCKB

Le Président certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée sur le site Internet de la CCKB.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.